



## SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

### Règles d'attribution des différents types de parrainages

#### 1. Parrainage simple (seule une caution scientifique est sollicitée)

---

##### 1.1 La SCF peut accorder sa caution scientifique, sous réserve que :

- le ou les organisateurs principaux soient membres de la SCF depuis au moins 2 ans ;
- la liste des conférenciers et des thèmes abordés soit fournie : examen par les divisions pour avis transmis au Siège.

##### 1.2 En échange de son parrainage, la SCF :

- apparaîtra dans le Comité de parrainage ;
- verra son logo apposé sur tous les documents ;
- recevra un exemplaire du programme définitif et des actes de la manifestation ;
- publiera dans *L'Actualité Chimique* et sur son site Internet l'annonce de la manifestation.

En outre une réduction des frais d'inscription devra être consentie aux membres de la SCF.

#### 2. Parrainage avec appui logistique

---

En plus de sa caution scientifique, le concours de la SCF est sollicité. Outre l'annonce de la manifestation, ce concours pourra prendre la forme de fourniture de listings, de diffusion de l'information, etc.

##### 2.1 La SCF accordera ce parrainage aux mêmes conditions que § 2.1 rappelées ci-dessous :

- le ou les organisateurs principaux sont membres de la SCF depuis au moins 2 ans ;
- la liste des conférenciers et des thèmes abordés est fournie : évaluation à la charge des divisions pour avis transmis au Siège.

##### avec 2 conditions supplémentaires :

- indiquer les prestations qui seront demandées à la SCF pour permettre une évaluation de leurs frais (à intégrer au budget prévisionnel) ;
- consentir à une réduction significative des frais d'inscription (de l'ordre de 30 %) accordée aux membres de la SCF ; sur justification du montant des réductions consenties, la SCF pourrait être amenée à réduire la facturation de ses prestations.

##### 2.3 En échange de son parrainage et de son appui logistique, la SCF :

(voir conditions § 1.2)

*La chimie : notre vie, notre avenir*

### 3. Parrainage avec concours financier

---

Le parrainage et le concours financier de la SCF sont sollicités (avec ou sans appui logistique).

La liste des participants à la manifestation devra être communiquée au siège. Le montant de l'éventuelle subvention dépendra du nombre de membres de la SCF inscrits à cette manifestation.

Le principe retenu est celui d'une avance remboursable sur les bénéfices éventuels de l'opération qui doit, au minimum, être équilibrée.

On recommande que cette avance, dont le montant sera indiqué aux organisateurs, prenne la forme d'une participation aux frais de déplacement de jeunes chercheurs clairement identifiés, versée directement par la SCF.

Cette avance ne devra pas apparaître au chapitre des recettes dans le budget prévisionnel.

S'agissant des Divisions ou Sections régionales, seules les manifestations s'inscrivant dans la grande manifestation annuelle de la SCF pourront bénéficier de ce soutien financier. En cas de déficit, celui-ci sera couvert à concurrence du montant des sommes avancées.

#### 3.1 La SCF pourra répondre favorablement à la demande sous réserve que :

- le ou les organisateurs principaux ainsi que 30 % des membres du Comité d'organisation soient membres de la SCF depuis au moins 2 ans ;
- la liste des conférenciers et des thèmes abordés soit fournie : évaluation à la charge des divisions pour avis transmis au Siège ;
- le budget prévisionnel dépenses / recettes soit envoyé ;
- une réduction significative des droits d'inscription (de l'ordre de 30 %) soit accordée aux membres de la SCF ;
- le logo de la SCF soit présent sur tous les documents ;
- il soit pris l'engagement de rédiger un compte rendu signé à faire paraître dans *L'Actualité Chimique*.

La décision est prise par les Divisions dans la mesure où la subvention sera prise sur leur dotation dont elles sont maîtresses.

Elles répondent alors directement aux demandeurs avec copie du courrier au Siège, si la réponse est positive.

Si la réponse est négative ou que, bien que d'accord sur le principe d'une subvention, elles estiment ne pouvoir la financer, elles font part de leurs propositions au Siège qui décidera alors de la suite à donner.

#### 3.2 En échange de son soutien financier, la SCF :

(voir conditions § 1.2)

La chimie : notre vie, notre avenir